

Le président du DREE est intervenu lors de la réunion du Conseil de sécurité de l'ONU



Le président du DREE est intervenu lors de la réunion du Conseil de sécurité de l'ONU

Service de communication du DREE, 18.01.2023. Le 17 janvier, le métropolite Antoine de Volokolamsk, président du Département des relations ecclésiastiques extérieures du Patriarcat de Moscou, est intervenu par visioconférence lors de la réunion du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies consacrée à la situation de l'Église orthodoxe ukrainienne en Ukraine.

Dans son allocution de 10 minutes, le métropolite Antoine a souligné que l'Église orthodoxe russe considérait de son devoir de participer à la défense des droits des croyants dans le monde entier, aussi bien de façon indépendante qu'en collaboration avec d'autres Églises orthodoxes locales et d'autres organisations religieuses.

Soulignant l'important potentiel pacificateur de l'Église dans les conflits entre États ou les guerres civiles, le président du DREE a constaté que ce potentiel était aujourd'hui sapé par les efforts des autorités ukrainiennes pour anéantir l'Église orthodoxe ukrainienne, l'association religieuse la plus importante d'Ukraine, qui compte des millions de fidèles.

Le métropolite Antoine a parlé du contenu des dernières décisions du Conseil de sécurité et de défense nationales de l'Ukraine, ratifiées par des arrêtés du président V. Zelenski. Il a aussi évoqué un certain nombre de mesures consistant une atteinte aux droits des communautés orthodoxes d'Ukraine. Il s'agit notamment d'une décision des autorités ukrainiennes imposant ce qui est défini comme des « sanctions » à l'encontre de 14 hiérarques de l'Église orthodoxe ukrainienne, tandis que plusieurs archipasteurs ont été déchus de leur nationalité ukrainienne.

Le président du DREE a rappelé que la déchéance de la nationalité ukrainienne était contraire à la Constitution ukrainienne et aux conventions internationales signées par ce pays, notamment la « Convention sur la réduction des cas d'apatridie » de 1961. Ces décisions sur l'imposition de « sanctions » et la déchéance de nationalité, a-t-il souligné, sont prises par un petit groupe de personnes sans passer par la procédure d'enquête juridique légale, sans que la personne puisse protester, et contre une seule organisation religieuse. Elles sont donc « une forme de répressions politiques massives ». Bien plus, ces décisions restreignent « précisément les droits et les libertés constitutionnels dont la restriction est formellement interdite par l'article 64 de la Constitution de l'Ukraine en temps de guerre ou lorsque la loi martiale a été instaurée. »

Comparant la situation de l'Église orthodoxe russe en Ukraine aux années de persécutions athées en Union soviétique, le métropolite Antoine a parlé des nombreuses perquisitions effectuées par les services spéciaux ukrainiens dans les directions diocésaines, les monastères et les paroisses de l'Église orthodoxe ukrainienne, ainsi que de l'ouverture d'instructions judiciaires contre des clercs sur des prétextes fallacieux.

Les répressions contre l'épiscopat orthodoxe en Ukraine, a constaté le président du DREE, sont le point culminant d'une politique cohérente des autorités ukrainiennes pour instaurer un contrôle total de la vie religieuse de la société. C'est précisément dans cet objectif, avec la participation de l'appareil de l'État et des services secrets qu'a été fondée la prétendue « église orthodoxe d'Ukraine ». Les dirigeants ukrainiens poursuivent leurs efforts pour contraindre les communautés de l'Église orthodoxe ukrainienne à rejoindre la nouvelle organisation.

Le métropolite Antoine a décrit le mécanisme de spoliation des églises de l'Église orthodoxe ukrainienne, pratiquement légalisé, les manœuvres de l'État pour lui retirer sa dénomination historique. Il a aussi énuméré sept projets de loi, enregistrés à la Rada suprême, dont l'objectif est de restreindre les droits des communautés et des fidèles de l'Église orthodoxe ukrainienne, de la priver de ses églises et d'interdire totalement son activité sur le territoire de l'Ukraine.

Le président du DREE a attiré l'attention sur « la campagne de diffamation débridée contre l'Église

orthodoxe ukrainienne, les appels à l'interdiction totale de ses activités, le recours aux pressions et à la violence contre ses représentants, signes très nets d'un discours de haine », dont la conséquence a été une poussée de violence contre le clergé et les communautés de l'Église orthodoxe canonique en Ukraine.

Le métropolite Antoine de Volokolamsk a terminé son intervention en appelant l'ONU et les membres du Conseil de sécurité à prêter attention aux « actes illicites des autorités de l'Ukraine à l'encontre de la confession la plus importante du pays, aux multiples faits de violation des droits des croyants », garantis par les Statuts de l'ONU et par d'autres documents et déclarations juridiques internationales.

Source: <https://mospat.ru/fr/news/89956/>